



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 5 octobre 2017

# Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164

#### Secteur de Saint-Méen-le-Grand

Mise en service de la RN 164 dans le sens Loudéac → Rennes

Commencés il y a trois ans et demi, les travaux de mise à 2x2 voies de la RN164 entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12 touchent à leur fin. La mise en circulation du sens Loudéac → Rennes aura lieu le vendredi 6 octobre 2017.

Les travaux de mise à 2x2 voies de la section située entre l'aire des Lauriers et le ruisseau du Garun, ainsi que de la bretelle de raccordement de la RN164 vers la RN12 sont terminés. Après l'achèvement des terrassements au printemps 2017, les chaussées ont été réalisées en mai et juin et les équipements et signalisations à l'été, permettant ainsi la mise en service du sens Loudéac → Rennes.

#### Les derniers travaux dans le sens Rennes→ Loudéac

Une dernière phase de chantier est nécessaire pour achever les travaux de la bretelle de la RN12 vers la RN164. Cette dernière phase comprend :

- Les travaux de rénovation sur l'ouvrage surplombant la RN 12 dans l'objectif de l'adapter au trafic croissant et de prolonger sa durée de vie pour le confort et la sécurité des usagers et son raccordement avec le tracé neuf au niveau de l'ouvrage du Garun
- le raccordement de la bretelle Rennes →Loudéac à la RN12 (voie de décélération)
- la réalisation de la couche de roulement sur la bretelle et des dispositifs de signalisation de direction sur la RN12

Ces travaux nécessitent la fermeture de l'accès à la RN 164 en venant de Rennes (mise en place d'une déviation par l'échangeur suivant et le bourg de Saint-Jouan-de-l'Isle) et de réduire la circulation à 2 voies sur la RN12 au niveau de l'ouvrage (travaux réalisés par demi-ouvrage).

Le démarrage de ces travaux a été décalé au 25 septembre (après la tenue du SPACE) pour limiter les perturbations Ces travaux seront également momentanément arrêtés pendant la période d'affluence des vacances de la Toussaint.

La mise en service du sens Rennes  $\rightarrow$  Loudéac devrait donc intervenir fin décembre 2017, sous réserve des conditions climatiques.

Le chantier s'achèvera en 2018 avec la réalisation des aménagements paysagers au printemps, le rétablissement du CR100 dans sa configuration définitive, l'effacement du tracé actuel de la RN164 dans la vallée du Garun, ainsi que par la remise en état des voies communales dégradées par les engins de travaux.

La conduite des travaux est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIRO) qui invite les usagers à prendre connaissance des conditions de circulation sur son site web : www.diro.fr

## Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne. Cela représente un effort financier sans précédent.



#### Contacts presse:

DREAL Bretagne: Marie VERGOS - 02 99 33 42 11

Conseil régional de Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57